



## Communiqué de Presse

Le 11 mars 2015

### **Lancement de Santé Collective, une offre de complémentaire santé destinée aux Professionnels et aux Entreprises**

Les banques du Groupe Crédit du Nord proposent désormais à leurs clients Professionnels, Entreprises et Institutionnels une offre de complémentaire santé collective en partenariat avec Sogecap, compagnie d'assurance vie du groupe Société Générale.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son activité, devra faire bénéficier à ses salariés d'une couverture collective minimale en matière de complémentaire santé.

Cette obligation, prévue dans l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 et inscrite dans la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, définit le niveau minimal des garanties à respecter ainsi qu'un plafond de prise en charge des dépenses de santé. Elle précise en outre que la complémentaire santé doit être financée à hauteur de 50% minimum par l'employeur.

Pour accompagner ses clients dans cette démarche, le Groupe Crédit du Nord lance Santé Collective<sup>(1)</sup>. Cette nouvelle offre leur permettra de répondre à leur obligation légale en toute sérénité, et de proposer cette couverture à leurs salariés dès à présent ou au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Le choix entre 4 formules allant du minimum imposé par la loi à un panier de garanties maximum**

Les banques du Groupe vont proposer 4 formules de couverture, du niveau de protection minimum imposé par la loi à des garanties plus élevées, dans les limites fixées par la réglementation (contrat responsable).

Quelle que soit la formule retenue, les salariés pourront compléter leur couverture et celle de leur famille auprès de Sogecap sans aucune charge administrative ni financière supplémentaire pour l'entreprise.

#### **Une offre souple qui présente de multiples avantages pour l'employeur**

Ces différentes formules offrent ainsi plus de souplesse au chef d'entreprise, qui a en outre le choix entre :

- couvrir uniquement ses salariés ou plus largement leur famille,
- distinguer la couverture de ses cadres de celle de ses non-cadres,

La prise en charge d'une couverture santé collective est un atout pour l'employeur qui valorise ainsi sa politique sociale et fidélise ses salariés tout en préservant leur capital santé.

#### **Des bénéfices qui profitent également aux salariés**

Cette solution présente également des avantages pour le collaborateur car elle lui permet de bénéficier :

- d'une participation de l'entreprise au financement de sa couverture santé,
- de démarches simplifiées pour la mise en place du contrat et de l'extension éventuelle,
- de tarifs négociés grâce au réseau « Carte Blanche »
- d'une assistance en cas d'hospitalisation (aide ménagère, livraison de médicaments...)

- d'un accès à un service d'informations médicales par téléphone
- d'une application mobile pour vivre sa santé différemment

Les Professionnels, les Entreprises et les Institutionnels clients des banques du Groupe Crédit du Nord seront accompagnés par leurs conseillers habituels, spécialement formés sur ce nouveau dispositif.

Leur proximité et leur bonne connaissance des clients seront de sérieux atouts pour les aider à répondre à cette nouvelle obligation en proposant la solution adaptée aux besoins de leurs salariés ainsi qu'aux contraintes financières de l'entreprise.

*(1) Santé collective est un contrat d'assurance collective, souscrit et présenté par Crédit du Nord et ses filiales auprès de SOGECAP. SOGECAP – Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances. SIREN 086 380 730. RCS Nanterre- Siège social : 50 avenue du Général de Gaulle – 92093 Paris La Défense Cedex.*

#### **A propos du Groupe Crédit du Nord :**

Le Groupe Crédit du Nord est constitué de huit Banques régionales - Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Société Marseillaise de Crédit, Tarneaud et Crédit du Nord -, et d'une Société de Bourse, Gilbert Dupont.

Les 9 000 collaborateurs du Groupe et son réseau de 907 agences sont au service de près de 2,3 millions de clients Particuliers, 211 000 Professionnels et près de 48 000 Entreprises.

Les différentes entités du Groupe Crédit du Nord bénéficient d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité, qui s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes de leurs clients.

La stratégie des banques du Groupe s'articule autour de trois éléments clés :

- être un acteur de référence quant à la qualité de la relation client ;
- développer un haut niveau de professionnalisme individuel et collectif ;
- mettre à la disposition de leurs clients les services et les technologies les plus avancés.

La qualité et la solidité des résultats du Groupe Crédit du Nord sont reconnues par le marché et confirmées par la note long terme A attribuée par Standard & Poor's et A attribuée par Fitch.

Le Groupe Crédit du Nord est filiale à 100% de Société Générale.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site [www.groupe-credit-du-nord.com](http://www.groupe-credit-du-nord.com)

Retrouvez-nous sur



[Facebook](#)

[Linkedin](#)

[Twitter](#)

#### **Contacts presse Groupe Crédit du Nord :**

##### **Sylvie AUSSAVIS**

Groupe Crédit du Nord  
Responsable des relations presse  
Tél : 01 40 22 53 21  
[sylvie.aussavis@cdn.fr](mailto:sylvie.aussavis@cdn.fr)

##### **Eric L'HOTE**

Groupe Crédit du Nord  
Directeur de la Communication  
Tél : 01 40 22 27 53  
[eric.l\\_hote@cdn.fr](mailto:eric.l_hote@cdn.fr)